

# Fédéralisme et relations intercommunautaires chez Tocqueville : entre prudence et négation des possibles

Dimitrios Karmis

Volume 17, Number 3, 1998

Repenser la communauté politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040129ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040129ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Karmis, D. (1998). Fédéralisme et relations intercommunautaires chez Tocqueville : entre prudence et négation des possibles. *Politique et Sociétés*, 17(3), 59–91. <https://doi.org/10.7202/040129ar>

Article abstract

This article presents Tocqueville's federalism as both unusual and equivocal: unusual because less unconditional than the federalism of most of the other major figures of the history of modern federal thought, especially Montesquieu, Kant and Proudhon; equivocal in the sense that Tocqueville states the virtues of the federal system, while refusing to prescribe it, to predict its apparition or even to consider it as a future possibility for any other country than the United States and Switzerland. The article maintains that beyond the sound prudence characteristic of Tocqueville's writings, nationalism, eurocentrism and imperialism largely explain the incapacity of the author to more seriously consider the range of possibilities offered by federal systems. In conclusion, it appears that the Tocqueville case may be very instructive for the contemporary debates on federal citizenship in contexts of cultural diversity.

# FÉDÉRALISME ET RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES CHEZ TOCQUEVILLE : ENTRE PRUDENCE ET NÉGATION DES POSSIBLES

Dimitrios Karmis  
*Johns Hopkins University*

Quelle conception du système fédéral retrouve-t-on chez Tocqueville ? L'auteur parvient-il à maîtriser les tensions inhérentes à la relation entre fédéralisme et nationalisme ? Quelle contribution peut-il apporter à la théorisation normative contemporaine de la citoyenneté fédérale dans les États abritant une pluralité de communautés culturelles ? En dépit de la « redécouverte » dont jouit l'œuvre de Tocqueville depuis les années 1950 et de la recrudescence d'intérêt dont bénéficient les arrangements fédéraux depuis le début de la présente décennie<sup>1</sup>, la conception tocquevillienne du système fédéral demeure étonnamment négligée, tant par les spécialistes de Tocqueville que par ceux du fédéralisme<sup>2</sup>.

Auteur d'une œuvre à la fois riche en tensions, en imprécisions conceptuelles et en fines nuances, Tocqueville est l'un des penseurs politiques à qui l'on a pu faire porter le plus de chapeaux. Selon que l'on insiste plus ou moins sur ses origines sociales, sur ses carrières entremêlées de politicien, de journaliste et d'essayiste, sur quelque particularité de son vocabulaire ou sur telle ou telle partie de son œuvre, on peut accoler à sa pensée les étiquettes les plus diverses : conservatisme, libéralisme, républicanisme civique, nationalisme

- 
1. Sur les étapes et principaux artisans du « retour » de Tocqueville, particulièrement en France et aux États-Unis, voir Françoise Mélonio, *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993, chap. 6. Sur les manifestations et les causes du regain d'intérêt pour les systèmes fédéraux, voir Ronald L. Watts, « Contemporary Views on Federalism », dans Bertus de Villiers (dir.), *Evaluating Federal Systems*, Capetown/Dordrecht, Juta & Company/Martinus Nijhoff, 1994, p. 4-6.
  2. Les études qui en traitent substantiellement sont très peu nombreuses et limitent en général leur couverture à *De la démocratie en Amérique*. Voir notamment Delba Winthrop, « Tocqueville on Federalism », *Publius*, vol. 6, n° 3 (été 1976), p. 93-115.

Dimitrios Karmis, Department of History, Johns Hopkins University, 3400 North Charles Street, Baltimore, MD 21218, USA.

Courriel : dkarmis@jhunix.hcf.jhu.edu

colonialiste, voire quasi-anarchisme<sup>3</sup>. Sans être dénuées de mérites, ces interprétations pèchent souvent par leur caractère partiel, font fi des tensions qui animent la pensée de Tocqueville. Que faire d'une telle pluralité interprétative ? Où situer le fédéralisme dans pareille œuvre ?

À l'exception d'un nationalisme colonialiste et impérialiste plus visible et accentué dans tout ce qui est lié à sa vie de parlementaire<sup>4</sup>, on ne peut noter dans la pensée de l'auteur aucune tendance évolutive claire qui permette de trancher entre la pluralité des interprétations, par exemple en parlant d'un jeune et d'un vieux Tocqueville. De là l'impérative nécessité de ne pas se limiter à *De la démocratie en Amérique*. S'il est juste de prétendre que la liberté individuelle paraît le plus souvent au haut de l'échelle de valeurs de l'auteur<sup>5</sup>, on ne saurait s'arrêter là. Tocqueville présente une conception complexe de la liberté, arrimant la liberté politique à la liberté civile, la liberté collective à la liberté individuelle. De plus, le primat de la liberté coexiste chez lui avec l'exercice de la prudence<sup>6</sup>. Plus important encore, on cherche trop souvent à faire fi des tensions entre le libéralisme universaliste de l'auteur et les dérives nationalistes, eurocentristes et impérialistes de sa pensée<sup>7</sup>. Si Roger Boesche a raison d'écrire –

- 
3. Pour des exemples de telles interprétations, voir respectivement Robert Nisbet, *Conservatism*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1986 ; André Jardin, *Histoire du libéralisme politique. De la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985, chap. XXI ; Adrian Oldfield, *Citizenship & Community : Civic Republicanism and the Modern World*, London, Routledge, 1990, chap. 6 ; Tzvetan Todorov, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, 1989, p. 261-280 ; et Preston King, *Fear of Power : An Analysis of Anti-Statism in Three French Writers*, London, Frank Cass, 1967, chap. 2 et 3.
  4. Voir Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, *op. cit.*, p. 261 et 279-280.
  5. Tocqueville écrit notamment : « [l]a liberté est en vérité une chose sainte. Il n'y en [a] qu'une autre qui mérite mieux ce nom : c'est la vertu. Encore qu'est-ce que la vertu sinon le choix libre de ce qui est bien ? » (Alexis de Tocqueville, « Voyage en Angleterre et en Irlande de 1835 », dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, Paris, Gallimard, 1991, p. 514).
  6. La place centrale des considérations de temps et d'espace dans l'approche toquevillienne est le fruit d'un impératif de prudence dont l'omniprésence guide les relations entre théorie et pratique. La liberté est modulée aux « circonstances » (Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome I [DA 1], Paris, Gallimard, 1986, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 208 et 257) et à l'« expérience » (*ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. V, p. 339 et chap. IX, p. 449), en louant l'« intelligence pratique » (*ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 254 et 2<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 408).
  7. Pour une tentative alambiquée de sauver à tout prix Tocqueville des aspects moins honorables de son nationalisme, voir Françoise Mélonio, « Nations et nationalisme », *La Revue Tocqueville/The Tocqueville Review*, vol. XVIII, n° 1 (1997), p. 61-75.

---

**Résumé.** Cet article présente le fédéralisme de Tocqueville comme étant à la fois inhabituel et équivoque. Le fédéralisme de Tocqueville est inhabituel parce que moins inconditionnel que celui de la plupart des autres grandes figures de l'histoire de la pensée fédérale moderne, particulièrement Montesquieu, Kant et Proudhon. Il est équivoque dans la mesure où Tocqueville affirme les vertus du système fédéral tout en se refusant à le prescrire, à anticiper son apparition ou même à le considérer comme une possibilité lointaine ailleurs qu'aux États-Unis et en Suisse. L'article soutient qu'au-delà d'une saine prudence caractéristique des écrits de Tocqueville – prudence que l'on ne saurait ignorer et dont il faut tirer enseignement –, le nationalisme, l'eurocentrisme et l'impérialisme expliquent en grande partie l'incapacité de l'auteur à envisager plus sérieusement l'éventail de possibilités qu'offre les systèmes fédéraux. Au terme de l'exercice, il apparaît que le cas Tocqueville peut s'avérer très instructif pour les débats contemporains sur la citoyenneté fédérale dans des contextes de diversité culturelle.

**Abstract.** This article presents Tocqueville's federalism as both unusual and equivocal: unusual because less unconditional than the federalism of most of the other major figures of the history of modern federal thought, especially Montesquieu, Kant and Proudhon; equivocal in the sense that Tocqueville states the virtues of the federal system, while refusing to prescribe it, to predict its apparition or even to consider it as a future possibility for any other country than the United States and Switzerland. The article maintains that beyond the sound prudence characteristic of Tocqueville's writings, nationalism, eurocentrism and imperialism largely explain the incapacity of the author to more seriously consider the range of possibilities offered by federal systems. In conclusion, it appears that the Tocqueville case may be very instructive for the contemporary debates on federal citizenship in contexts of cultural diversity.

---

paraphrasant Tocqueville – que cette pensée est porteuse d'un « inhabituel » ou « étrange » libéralisme<sup>8</sup>, nous soutiendrons que, dans le cas du fédéralisme de l'auteur, il faut aussi parler d'un caractère équivoque qui va jusqu'à la négation. Le fédéralisme tocquevillien est inhabituel parce que moins inconditionnel que celui de la plupart des autres grandes figures de l'histoire de la pensée fédérale moderne, particulièrement Montesquieu, Kant et Proudhon. Il est équivoque dans la mesure où l'auteur affirme les vertus du système fédéral tout en se refusant à le prescrire, à anticiper son apparition ou même à le considérer comme une possibilité lointaine ailleurs qu'aux États-Unis et en Suisse. Au-delà d'une saine prudence caractéristique des écrits

---

8. Roger Boesche, «Tocqueville and *Le Commerce* : A Newspaper Expressing his Unusual Liberalism», *Journal of the History of Ideas*, vol. XLIV, n° 2, avril-juin 1983, p. 277-292 et *The Strange Liberalism of Alexis de Tocqueville*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.

de Tocqueville – prudence que l'on ne saurait ignorer et dont il faut tirer enseignement –, nous verrons que le nationalisme, l'eurocentrisme et l'impérialisme expliquent en grande partie l'incapacité de l'auteur à envisager plus sérieusement un élargissement des possibles des systèmes fédéraux. Autrement dit, nous soutenons que Tocqueville n'a pas été ici à la hauteur de ce que Michel Foucault considère comme l'attitude philosophique héritée des Lumières : « dire ce qui est en le faisant apparaître comme pouvant ne pas être, ou pouvant ne pas être comme il est<sup>9</sup> ». Au terme de l'exercice, nous verrons que le cas Tocqueville peut s'avérer fort instructif pour les débats contemporains sur la citoyenneté fédérale dans des contextes de diversité culturelle.

### FÉDÉRALISME ET « SCIENCE POLITIQUE NOUVELLE »

La réflexion tocquevillienne sur l'objet fédéral prend son sens à la lumière du grand problème formulé par l'auteur dès 1835 : comment peut-on préserver la liberté en Europe, et plus particulièrement en France, face aux effets pervers de l'accélération croissante de la « révolution démocratique » ayant cours depuis le XII<sup>e</sup> siècle ? Pour Tocqueville, il s'agit là d'un problème encore mal connu, que seule une « science politique nouvelle » peut résoudre<sup>10</sup>. Le système fédéral est l'un des éléments de cette science politique que l'auteur cherche à développer. Pour comprendre la place qu'il y occupe, il est impératif d'en dire un peu plus sur l'objet des inquiétudes de Tocqueville.

Dans le lexique tocquevillien, le concept de démocratie est l'un des plus polysémiques. À l'analyse, on constate toutefois que sa signification première renvoie à une structure sociale – Tocqueville parle d'« état social » – caractérisée par la *possibilité* de l'égalité de conditions, et aux sentiments, croyances, idées, institutions et pratiques liés à la structure en question. Comme l'écrit François Furet, « [c]ette égalité moderne est une abstraction et c'est comme telle qu'elle gouverne les comportements des individus. [...] [Elle] ne signifie pas que les conditions soient égales, mais qu'elles *peuvent l'être* et même

9. Michel Foucault, « Structuralisme et poststructuralisme », entretien avec G. Raulot, dans *Dits et écrits 1954-1988*, vol. IV : 1980-1988, Paris, Gallimard, 1994, p. 449.

10. Étant donné la nature du problème et la manière dont le pose Tocqueville, il convient de souligner que la science politique dont il est question ici recèle une forte teneur normative. Comme l'écrit Raymond Aron, « Tocqueville est un sociologue qui ne cesse de juger en même temps qu'il décrit. En ce sens, il appartient à la tradition des philosophes politiques classiques, qui n'auraient pas conçu d'analyser les régimes sans les juger » (Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 239).

qu'elles *doivent l'être*, et que ce sentiment suffit à modifier même, et surtout, le rapport le plus inégalitaire<sup>11</sup>». Autrement dit, les sociétés démocratiques favorisent le sentiment d'une égalité de statut, sentiment qui interagit avec les autres dimensions de la vie collective. Aux yeux de Tocqueville, un tel sentiment est introduit en Europe par les principes du christianisme, mais il ne progresse significativement qu'à partir du second millénaire, à travers l'ouverture graduelle et multiforme de la propriété terrienne et des fonctions de pouvoir à des critères autres que la naissance<sup>12</sup>. Si l'auteur considère le processus de démocratisation du monde chrétien comme étant désormais inévitable<sup>13</sup>, il y voit cependant deux aboutissements possibles : la république libérale ou la république oppressive ; la liberté démocratique ou la tyrannie démocratique. En Europe, et plus particulièrement en France, pays européen où le processus de démocratisation est le plus avancé au XIX<sup>e</sup> siècle, Tocqueville considère que c'est tout droit vers une nouvelle forme d'oppression et de tyrannie que l'on se dirige. Le

- 
11. François Furet, «Tocqueville, De la démocratie en Amérique», dans François Châtelet, Olivier Duhamel et Évelyne Pisier (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 1989 [1986], p. 1066-1067.
  12. Tocqueville demeure imprécis quant à la hiérarchie des causes profondes ayant favorisé l'émergence et la progression de l'égalité de conditions, sa philosophie de l'histoire oscillant entre des éléments structurels et conjoncturels : la providence, le progrès de la civilisation entendu comme complexification et rationalisation de l'organisation des rapports humains, la rivalité entre la royauté et l'aristocratie, le rôle de Louis XIV. Voir Alexis de Tocqueville, *DA 1*, introduction, p. 38-41.
  13. Tocqueville parle d'un «fait providentiel», y accolant les caractéristiques suivantes : «il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine» (*ibid.*, introduction, p. 41). Compte tenu de la tiédeur des croyances de l'auteur, on aurait tort de chercher ici une signification trop religieuse. Il s'agit surtout d'une manière, encore commune à l'époque, de marquer l'inéluctabilité d'un fait. En d'autres mots, Tocqueville considère que l'on ne peut renverser le cours des aspirations humaines une fois qu'elles ont été stimulées au-delà d'un certain niveau, un peu comme l'observateur contemporain prétend souvent que la mondialisation de la culture est un processus irréversible. Dans l'un et l'autre cas, la simple présence de l'idée et des pré-conditions matérielles d'un «ailleurs» suffit à faire progresser sa réalisation. Par ailleurs, en dépit d'un certain polysémisme, la référence tocquevillienne à la providence ne doit pas davantage être interprétée comme l'expression d'un déterminisme rigide : «la Providence n'a créé le genre humain, ni entièrement indépendant, ni tout à fait esclave. Elle trace, il est vrai, autour de chaque homme, un cercle fatal dont il ne peut sortir ; mais, dans ses vastes limites, l'homme est puissant et libre ; ainsi des peuples. Les nations de nos jours ne sauraient faire que dans leur sein les conditions ne soient pas égales ; mais il dépend d'elles que l'égalité les conduise à la servitude ou à la liberté, aux lumières ou à la barbarie, à la prospérité ou aux misères» (Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 2 [DA 2], 4<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 455).

mouvement européen vers la démocratie procède de manière anarchique, il est incomplet et il rencontre des oppositions importantes de la part des puissants. En d'autres termes, les Européens connaissent «la démocratie, moins ce qui doit atténuer ses vices et faire ressortir ses avantages naturels<sup>14</sup>». De là des nécessités impératives : que le processus de démocratisation soit domestiqué, rationalisé et « modifi[é] suivant les circonstances et les hommes » ; que l'ensemble des mœurs et des lois soient orientées dans le sens de la démocratie<sup>15</sup>. Dans l'éventualité où rien ne serait fait, deux grands maux indissociables et fatals à la liberté ne manqueront pas de prospérer à des niveaux sans précédent : l'individualisme et la centralisation.

Tocqueville définit l'individualisme comme « un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ; de telle sorte que, après s'être ainsi créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même<sup>16</sup> ». Dans le lexique tocquevillien, un tel sentiment « est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent<sup>17</sup> ». Tocqueville se fait ici le théoricien de la massification des sociétés. Selon lui, à mesure que disparaissent les distinctions de classes et que s'accroît la mobilité sociale, les citoyens se sentent de plus en plus seuls au milieu d'une masse indifférenciée, royaume de l'uniformité. La rupture des liens de classe et des liens entre classes est en fait la rupture de tout lien médian avec l'ensemble de la collectivité politique, incitatif au repli sur soi, à l'apathie politique et à la tentation de l'autosuffisance, rendue moins illusoire.

Dans l'esprit de Tocqueville, l'individualisme est largement à la source de l'autre danger inhérent aux sociétés démocratiques, la centralisation. Alors que, quelques années plus tôt, Benjamin Constant estimait que la tendance était à la diminution de la place de l'État face à la société civile, Tocqueville considère plutôt que la centralisation est le « gouvernement naturel » des sociétés démocratiques<sup>18</sup>. Selon lui, dans ces sociétés, des facteurs interreliés concourent à une concentration croissante des pouvoirs entre les mains d'un État central. *Primo*, la centralisation est le fait d'une réticence accrue face aux moindres distinctions. L'État central « étant nécessairement et sans contestation au-dessus de tous les citoyens, n'excite l'envie d'aucun d'eux, et chacun croit enlever à ses égaux toutes les prérogatives qu'il lui concède<sup>19</sup> ». *Secundo*, l'individualisme favorise la

14. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, introduction, p. 43.

15. *Ibid.*, introduction, p. 42.

16. Alexis de Tocqueville, *DA* 2, 2<sup>e</sup> partie, chap. II, p. 143.

17. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. II, p. 144.

18. Alexis de Tocqueville, *DA* 2, 4<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 406.

19. *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 405.

centralisation dans la mesure où, absorbé par une existence privée envahissante, le citoyen n'a ni l'envie ni le temps de s'occuper de la vie politique au sein des institutions locales, provinciales ou autres. *Tertio*, l'amour de l'ordre et de la tranquillité publiques qui découle de cet individualisme «dispose naturellement les citoyens à donner sans cesse ou à laisser prendre de nouveaux droits au pouvoir central, qui seul leur semble avoir l'intérêt et les moyens de les défendre de l'anarchie en se défendant lui-même<sup>20</sup>». Enfin, la chaîne qui va de l'individualisme à l'apathie, en passant par l'atomisation, donne naissance à une situation sans précédent où non seulement l'État n'est susceptible de rencontrer qu'une opposition isolée et faible à ses actes de centralisation<sup>21</sup>, mais où il peut centraliser en se réclamant de la légitimité démocratique. La boucle est bouclée quand la centralisation vient à son tour renforcer l'individualisme par une prise en charge toujours grandissante de tout ce qui pourrait susciter l'intérêt et le concours des citoyens.

Avant de voir en quoi l'individualisme et la centralisation démocratiques constituent pour Tocqueville de graves menaces à la liberté, il convient de rappeler que l'auteur n'est pas opposé à toute centralisation. Il opère une distinction entre centralisation gouvernementale et centralisation administrative. La première consiste à concentrer dans un même État les pouvoirs relevant de l'intérêt général de toutes les parties d'un pays, par exemple la formation des lois générales et la politique étrangère. La seconde consiste à concentrer également les pouvoirs relevant des intérêts qui sont spéciaux à certaines parties d'un même pays<sup>22</sup>. Tocqueville considère que la centralisation gouvernementale est nécessaire à l'ordre, à la force et à la prospérité, même dans le cas des fédérations<sup>23</sup>. Le problème survient lorsqu'à la centralisation gouvernementale se combine la centralisation administrative, ne laissant plus rien ou très peu à la volonté des «premiers intéressés»<sup>24</sup>. C'est cette double centralisation qui est l'objet de ses critiques.

Au dire de Tocqueville, en plus de se renforcer mutuellement, l'individualisme et la centralisation convergent dans leur attaque

20. *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 403.

21. Voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. IX, p. 463.

22. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. V, p. 148-149.

23. En plus d'alléguer que les craintes américaines face à la centralisation gouvernementale laissent se développer une dangereuse tendance inverse à l'affaiblissement du gouvernement fédéral américain, Tocqueville critique la Constitution suisse de 1815 pour n'avoir mis en place qu'une centralisation gouvernementale théorique et inapplicable. Voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 558-573 et Alexis de Tocqueville, «Voyage en Suisse (1836)», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 620-625.

24. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. V, p. 154.



contre la liberté, tant politique que civile. L'individualisme fait préférer l'obéissance à l'investissement que nécessite toute action politique<sup>25</sup>, alors que la centralisation «habitue les hommes à faire abstraction complète et continue de leur volonté<sup>26</sup>». L'individualisme voile les intérêts qui unissent les citoyens, en faisant une masse d'atomes isolés et vulnérables aux actes de tyrannie<sup>27</sup>; la centralisation crée la toute-puissance, porteuse du germe de la tyrannie<sup>28</sup>. L'individualisme épuise l'homme en petits mouvements solitaires et stériles, limitant de ce fait le potentiel de réalisations de l'humanité<sup>29</sup>; la centralisation concourt au même effet en laissant sans objet les facultés humaines de liberté<sup>30</sup>.

Pour Tocqueville, la liberté politique et la liberté civile ont ceci de particulier qu'elles dépendent étroitement l'une de l'autre : si la première est désarmée, la seconde se retrouve vite sans défense, et inversement. En conséquence, la stratégie de l'auteur pour maintenir les conditions de la liberté en société démocratique porte autant sur l'une que sur l'autre. En outre, sur la base de ce que l'égalité de conditions génère de positif pour la liberté, à savoir principalement un goût marqué pour l'indépendance<sup>31</sup>, Tocqueville se fait fort de montrer qu'on ne peut jouir d'un tel bien sans une participation fréquente à des institutions politiques libres. À travers cette participation, l'individu devient citoyen; il prend conscience de l'interdépendance sur laquelle reposent les libertés et, conséquemment, du lien entre l'intérêt public et son intérêt privé. À l'exercice, le citoyen comprend qu'il est lié à sa société par le lien de ce que Tocqueville appelle son «intérêt bien entendu», développant un sens de la communauté. La participation sera d'abord guidée par la nécessité et le calcul, puis par l'habitude, ultimement par le choix et le goût<sup>32</sup>. Avec la décentralisation administrative, les associations volontaires et la presse, le système fédéral est l'un des principaux moyens envisagés par Tocqueville pour favoriser des «mœurs libres». Toutefois, l'auteur considère que le succès de ce moyen est toujours très aléatoire, particulièrement dans le cas des États qui abritent une pluralité de communautés culturelles aux différences importantes.

25. Alexis de Tocqueville, *DA* 2, 3<sup>e</sup> partie, chap. XXI, p. 361.

26. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. V, p. 149.

27. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. V, 162 et 2<sup>e</sup> partie, chap. IX, p. 463.

28. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VII, p. 377.

29. Alexis de Tocqueville, *DA* 2, 3<sup>e</sup> partie, chap. XXI, p. 361.

30. *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie, chap. VI, p. 437.

31. Voir *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie, chap. I, p. 395-396.

32. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. IV, p. 149-53. Sur le lien entre participation politique et liberté individuelle chez Tocqueville, voir Larry Siedentop, «Two Liberal Traditions», dans Alan Ryan (dir.), *The Idea of Freedom: Essays in Honour of Isaiah Berlin*, Oxford, Oxford University Press, 1979, p. 170-171.

## LE FÉDÉRALISME : UN REMÈDE INGÉNIEUX, MAIS POTENTIELLEMENT TOXIQUE ET D'APPLICATION LIMITÉE

C'est par la méthode comparative et après une lecture attentive des *Federalist Papers* que Tocqueville en vient à voir dans la constitution américaine de 1787 le produit d'un tout nouveau genre de fédéralisme, pertinent à la science politique nouvelle à laquelle il s'affaire : «[c]ette constitution, qu'à la première vue on est tenté de confondre avec les constitutions fédérales qui l'ont précédée, repose, en effet, sur une théorie entièrement nouvelle, et qui doit marquer comme une grande découverte dans la science politique de nos jours<sup>33</sup>». Dans la présente section, au moyen d'une comparaison avec la terminologie et les définitions conventionnelles au XVIII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècles, nous verrons d'abord dans quelle mesure et de quelle manière les concepts de Tocqueville rendent compte de cette innovation. Par la suite, nous verrons que la «grande découverte» en question a certes du génie, mais qu'elle représente aux yeux de l'auteur un remède bien imparfait qui ne peut être administré que dans de très rares cas.

### Le vocabulaire fédéral aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Tocqueville en contexte

Les spécialistes contemporains considèrent généralement le passage des Articles de Confédération de 1781 à la nouvelle constitution américaine de 1787 comme l'événement marquant qui va permettre la distinction ultérieure – et toujours relativement contentieuse – entre fédération et confédération<sup>34</sup>. Nombre d'entre eux insistent toutefois sur une réalité historique capitale : les écrits de l'époque utilisent de manière interchangeable les termes fédération et confédération pour faire référence à l'innovation américaine ou à l'idée conventionnelle d'une ligue d'États souverains<sup>35</sup>, et ce, même longtemps après l'adoption de la nouvelle constitution américaine<sup>36</sup>. Un

33. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 241.

34. Voir notamment K. C. Wheare, *Federal Government*, Oxford, Oxford University Press, 1964 [1946], p. 1 ; Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, tome I : *Les sources*, Paris, Presses d'Europe, 1976, p. 42 ; et Daniel Elazar, *Exploring Federalism*, Tuscaloosa, The University of Alabama Press, 1987, p. 147.

35. Sur l'emprise hégémonique et problématique du langage de la souveraineté sur la tradition fédérale moderne jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir Patrick Riley, «Three 17<sup>th</sup> Century German Theorists of Federalism: Althusius, Hugo and Leibniz», *Publius*, vol. 6, n° 3, été 1976, p. 7-19.

36. Voir notamment K. C. Wheare, *Federal Government*, *op. cit.*, p. 10-11 ; Stephen Schechter, «Federalism and Community in Historical Perspective», *Publius*

coup d'œil sur quelques-uns des principaux dictionnaires de l'époque permet de mieux saisir l'arrière-plan conceptuel à partir duquel travaille Tocqueville.

Les termes fédération, fédératif(ive), fédéralisme et fédéraliste apparaissent beaucoup plus tardivement dans le vocabulaire moderne que confédération et ses dérivés. Alors qu'en 1718, la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* comprend des entrées à confédération, confédéré(e) et confédérer ou se confédérer, il faut attendre la cinquième édition – en 1798 – pour voir apparaître les termes fédératif(ive) et fédération, et le supplément à la sixième édition – en 1836 – pour voir figurer fédéralisme et fédéraliste. Dans tous les cas, les définitions de la seconde série de termes répètent essentiellement les définitions de la première. Par exemple, alors que l'édition de 1718 donne à confédération le sens de ligue, d'alliance entre États ou rois<sup>37</sup>, l'édition de 1798 définit une fédération de la manière suivante : « Alliance, union. Voy. confédération<sup>38</sup> ». Les autres grands dictionnaires de l'époque ne vont pas plus loin dans la différenciation<sup>39</sup>. Cela vaut même pour la plus tardive édition du *Dictionnaire de l'Académie française* qu'a pu connaître Tocqueville, édition qui se veut plus versée dans les langages spécialisées. Collée au contexte français, elle se limite à ajouter le poids (négatif) que la Révolution française en vient à accoler à fédéralisme et à l'ensemble du vocabulaire fédéral<sup>40</sup>.

Les principaux dictionnaires anglais de la fin du XVIII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècles ne sont guère différents des dictionnaires français à cet égard et ramènent les deux séries de termes aux

---

(printemps 1975), p. 4, note 3; et Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, tome I, *op. cit.*, p. 62. Pour une vision divergente, voir Sobei Mogi, *The Problem of Federalism: A Study in the History of Political Theory*, London, Allen & Unwin, 1931, tome I, p. 33.

37. *Dictionnaire de l'Académie française*, tome I, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Brunet, 1718, p. 316.
38. *Dictionnaire de l'Académie française*, tome I, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Brunet, 1798, p. 573.
39. Comparer notamment les entrées confédératif(ive) et fédératif(ive) dans le *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Libraires associés, 1771, tome II, p. 787 et tome IV, p. 80.
40. Voir *Complément du dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Firmin Didot Frères, 1844, p. 470-471 et Mona Ozouf, « Fédéralisme », dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 85-95. Il convient d'ajouter que la définition secondaire qui prend généralement place dans les dictionnaires des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ne rend pas davantage compte de l'innovation américaine. Elle fait référence aux alliances temporaires que forment entre eux les opposants d'un État, par exemple dans l'histoire de Pologne.

idées d'alliances et de ligues<sup>41</sup>. Martin Diamond souligne que même Publius utilise indistinctement les termes en question, dans le but de persuader les adversaires de la nouvelle constitution – les «true federalists» – que cette dernière est de même nature que les Articles de Confédération<sup>42</sup>. Ceci dit, que l'on soit d'accord ou pas avec la thèse de Diamond selon laquelle Publius n'est pas réellement fédéraliste et a choisi à dessein d'éviter l'emploi d'un nouveau terme<sup>43</sup>, il faut reconnaître que les auteurs des *Federalist Papers* ont identifié plusieurs différences entre les deux constitutions américaines, différences qui seront utilisées ultérieurement pour distinguer entre confédération et fédération. Ces différences sont synthétisées dans l'idée selon laquelle, si l'on évalue la nouvelle constitution fédérale de 1787 en fonction de cinq critères – les sources de sa fondation (fédérales), les sources des pouvoirs de son gouvernement (mixtes), l'objet des opérations de son gouvernement (national), l'étendue de ses pouvoirs (fédérale), sa formule d'amendement (mixte) –, on en vient à conclure qu'elle est «in strictness, neither a national nor a federal Constitution, but a composition of both<sup>44</sup>». Tocqueville sera profondément influencé par cette caractérisation<sup>45</sup>.

À l'instar de ses prédécesseurs, Tocqueville emploie indistinctement les termes fédération, confédération et leurs dérivés<sup>46</sup>. Sur les

- 
41. Voir Martin Diamond, «The Federalist's View of Federalism», dans George C. S. Benson (dir.), *Essays in Federalism*, Claremont, Claremont Men's College, 1961, p. 25-26 et 63, note 6. Ajoutons que le dictionnaire américain de Webster n'est pas significativement différent, outre des références plus nombreuses au cas américain. Voir Noah Webster, *An American Dictionary of the English Language*, Springfield, Mass., George and Charles Merriam, 1856, p. 245 et 444.
42. Martin Diamond, «The Federalist's View of Federalism», *op. cit.*, p. 24.
43. Pour Diamond, la différence entre les Articles de Confédération et la nouvelle constitution en est une de nature plutôt que de degrés. Nous verrons plus loin que ce n'est pas la position de Tocqueville.
44. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *The Federalist Papers*, New York, Penguin, 1987, n° XXXIX, p. 259.
45. On pourrait soutenir que John Calhoun se différencie du contexte ambiant en distinguant entre «federal government» et «confederacy» (voir John C. Calhoun, «A Discourse on the Constitution and Government of the United States», dans John C. Calhoun, *The Works of John C. Calhoun*, tome 1, New York, D. Appleton and Company, 1851, p. 162-163). Deux raisons principales font cependant douter que Tocqueville ait pu prendre acte de cette distinction. Premièrement, Calhoun n'est ni très clair ni très constant dans sa distinction (comparer avec *ibid.*, p. 116-117). Deuxièmement, ses deux principaux ouvrages sont des publications posthumes qui paraissent en 1851, c'est-à-dire postérieurement aux écrits de Tocqueville sur le système fédératif. L'auteur français n'a donc eu accès qu'aux discours politiques de Calhoun, une source théorique encore moins raffinée et moins cohérente.
46. Pour de nombreux exemples, voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII.

traces de Publius, il est toutefois très conscient de l'originalité de la nouvelle constitution américaine en comparaison des confédérations antérieures. Qui plus est, parce qu'il veut tirer de l'exemple américain des enseignements plus généraux pour la sauvegarde de la liberté en contexte démocratique et parce qu'il approfondit sa connaissance des systèmes fédéraux en étudiant la Suisse, il se démarque des *Federalist Papers* sur la voie de la théorisation d'un nouveau type de système fédéral.

Dans sa typologie des causes principales qui tendent à préserver la liberté aux États-Unis, Tocqueville situe la « forme fédérale » dans la catégorie des lois (l'ensemble des causes étatiques), étant entendu que les lois doivent être supportées par des mœurs qui leur sont appropriées<sup>47</sup>. Autrement dit, Tocqueville pressent ici la distinction entre fédération et fédéralisme, mais sans jamais la rendre explicite. Selon l'auteur, la nouvelle constitution américaine repose sur le même principe que toutes les confédérations l'ayant précédée, à savoir le « fractionnement de la souveraineté<sup>48</sup> ». D'autres caractéristiques la distinguent cependant. Le premier élément distinctif est non seulement l'objet de l'action du gouvernement fédéral comme l'écrit Publius – les individus plutôt que les États –, mais surtout la non-médiatisation de cette action par les États, c'est-à-dire la capacité exécutive autonome du gouvernement fédéral. « Les anciens gouvernements fédéraux avaient en face d'eux des peuples, écrit Tocqueville, celui de l'Union a des individus. Il n'emprunte point sa force, mais il la puise en lui-même. Il a ses administrateurs à lui, ses tribunaux, ses officiers de justice et son armée<sup>49</sup> ». À cette première différence s'en ajoute une seconde, peu développée chez Publius : dans la nouvelle constitution fédérale américaine, la combinaison de la centralisation gouvernementale et de la décentralisation administrative préside au fractionnement de la souveraineté, dans une perspective républicaine de maintien de la liberté dans un grand État et dans un contexte démocratique. D'une part, la centralisation gouvernementale – principe organisationnel de nature nationale – vise à assurer l'unité, l'ordre et la sécurité pour l'entité globale, autant de conditions préalables à la liberté. D'autre part, la décentralisation administrative – principe de nature fédérale – vise à maintenir ou à produire des

47. Voir *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 242-243 et 2<sup>e</sup> partie, chap. IX, p. 425-426, 451-456.

48. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 255. Entre l'ancienne et la nouvelle forme fédérale, Tocqueville voyait une différence de degrés plus que de nature. Après avoir montré en 1836 que le système fédéral suisse est du type ancien et s'avère un rempart insuffisant contre les excès de la révolution démocratique, Tocqueville ne parle pas de la changer, mais bien de l'« améliorer » (Alexis de Tocqueville, « Voyage en Suisse (1836) », *op. cit.*, p. 629).

49. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 242.

mœurs libres par la participation fréquente des citoyens aux affaires publiques qui les touchent le plus directement. Cette fragile combinaison entre centralisation gouvernementale et décentralisation administrative constitue en quelque sorte la version tocquevillienne du fédéralisme comme équilibre entre unité et diversité. Elle s'oppose, selon lui, aux tendances à l'anarchie et à l'éclatement qui marquent les systèmes fédératifs antérieurs à l'innovation américaine, caractérisés par une décentralisation à la fois gouvernementale et administrative.

Tocqueville déplore que l'on n'ait pas encore inventé de vocable pour désigner cette nouvelle réalité. « L'esprit humain, écrit-il, invente plus facilement les choses que les mots : de là vient l'usage de tant de termes impropres et d'expressions incomplètes. [...] on a trouvé une forme de gouvernement qui n'était précisément ni nationale ni fédérale ; mais on s'est arrêté là, et le mot nouveau qui doit exprimer la chose nouvelle n'existe point encore<sup>50</sup> ». Tocqueville aurait pu se permettre d'inventer ce mot lui-même. Après tout, à la différence de Publius, il n'a aucun avantage rhétorique à utiliser le vocabulaire fédéral dans un pays où le jacobinisme a fait du fédéralisme une tare et où l'opposition à la centralisation se manifeste essentiellement à travers l'idée de décentralisation<sup>51</sup>. Or, il choisit plutôt de confronter le modèle français de l'État unitaire et de la souveraineté indivisible en parlant de « système fédératif ». Sans aller jusqu'à proposer le modèle fédéral pour la France, il semble voir dans l'innovation américaine le moyen de montrer que la tendance naturelle de la démocratie à la centralisation peut être corrigée par des réformes politiques, et ce, sans pour autant conduire à l'anarchie. Autrement dit, Tocqueville utilise l'exemple de l'expérience fédérale américaine pour se faire l'avocat d'une solution moins révolutionnaire pour la France, la décentralisation administrative. Cela dit, Diamond n'a pas pour autant raison de laisser entendre que ce qui intéresse Tocqueville n'est pas tant le fédéralisme que la décentralisation administrative<sup>52</sup>. Certes, Tocqueville considère que la décentralisation administrative est possible sans un cadre fédéral, mais il laisse également entendre que dans des pays qui ont une histoire de diversité comme les États-Unis, et encore davantage la Suisse, la décentralisation administrative passe par le système fédératif. Par exemple,

50. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 243-244.

51. Sur l'histoire conceptuelle du fédéralisme durant la Révolution française et sur son impact à long terme sur la vie politique française, voir Mona Ozouf, « Fédéralisme », *op. cit.*, p. 85-95. Pour un tableau sommaire de l'histoire de l'idée de décentralisation en France, de la Restauration à la fin du Second Empire, voir Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, tome I, *op. cit.*, chap. VII.

52. Voir Martin Diamond, « The Ends of Federalism », *Publius*, vol. 3, n° 2, automne 1973, p. 138.

alors que Publius utilise régulièrement les vocables peuple ou nation pour désigner l'ensemble des Américains<sup>53</sup>, Tocqueville les utilise de manière plus limitée, insistant autant sur les différences que sur les similitudes entre les États et allant même jusqu'à présenter la fédération américaine comme un arrangement entre "nations" qui sont demeurées telles<sup>54</sup>. Qui plus est, il accorde un certain crédit à l'idée selon laquelle «l'existence et la durée des formes républicaines dans le nouveau monde dépendent de l'existence et de la durée du système fédératif», notamment par la diffusion de l'«esprit républicain» du niveau communal – niveau associatif le plus naturel – à l'Union, en passant par les États<sup>55</sup>. Le cas suisse est encore moins équivoque. Après avoir présenté les grandes différences entre les cantons suisses comme un obstacle à une centralisation gouvernementale effective, Tocqueville n'en affirme pas moins que «tout homme qui raisonne sur la Suisse doit argumenter de cette manière : 1) Améliorer la constitution fédérale, s'il est possible. 2) Sinon, tâcher de la garder. 3) Mais, en aucun cas, n'arriver à la république unitaire<sup>56</sup>».

---

53. James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *The Federalist Papers*, *op. cit.*, n° II, p. 91-92 et n° LXXXV, p. 487.

54. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 181-182, chap. V, p. 110 et 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 537. Il serait exagéré de voir là une prise de position implicite en faveur du droit à la sécession. Sur cette question comme sur bien d'autres, c'est la prudence qui guide l'auteur. D'une part, il rejette la théorie calhounienne de la *nullification*, parce qu'elle ferait de l'anarchie le principe de fonctionnement de la fédération (*ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 567-570). D'autre part, il reconnaît que dans le cas où un État américain deviendrait opposé au mode de fonctionnement défini par la nouvelle constitution au point de vouloir se séparer, on ne pourrait ni même ne tenterait de l'en empêcher. Dans ce qui s'avérera être l'une de ses prédictions les plus erronées, il écrit : «[l']Union actuelle ne durera donc qu'autant que tous les États qui la composent continueront à vouloir en faire partie» (*ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 539).

55. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 250-251. Par contre, dans le dernier chapitre du tome I, Tocqueville laisse entendre que si le système fédératif a pu contribuer significativement à la *diffusion* de l'esprit républicain aux États-Unis, son maintien n'est pas pour autant une condition *sine qua non* de la *survie* de la république (voir *ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 573-574).

56. Alexis de Tocqueville, «Voyage en Suisse (1836)», *op. cit.*, p. 629. Tocqueville écrira ultérieurement que le gouvernement unitaire «répugne profondément aux souvenirs, aux habitudes et jusqu'à la configuration physique» de la Suisse (Alexis de Tocqueville, article sans titre, *Le Commerce*, 21 avril 1845, dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, tome III, volume 2 : *Écrits et discours politiques : la pensée politique de Tocqueville sous la monarchie de Juillet*, Paris, Gallimard, 1985, p. 471).

## Évaluer le système fédératif

Tocqueville forge sa conception du fédéralisme en évaluant le système fédératif en fonction de sa capacité à travailler à la cause de la liberté dans un contexte de démocratisation. Bien que son échantillon se limite essentiellement à deux des rares fédérations dont il peut faire l'auscultation, le voyageur français a sous la main deux cas très différents. D'un côté, la fédération américaine : relativement homogène<sup>57</sup>, premier exemple de combinaison relativement équilibrée de centralisation gouvernementale et de décentralisation administrative, elle a atteint un état de fonctionnement démocratique normal où la liberté n'a pas seulement intégré les institutions, mais s'est implantée plus profondément dans les mœurs. En dépit de ces conditions favorables et de ce succès apparent, Tocqueville termine le premier tome de *De la démocratie en Amérique* par l'observation de tendances contraires qui laissent poindre des inquiétudes quant à l'avenir de l'« Union »<sup>58</sup>. De l'autre côté, la fédération suisse : très diversifiée<sup>59</sup>, insuffisamment centralisée sur le plan gouvernemental<sup>60</sup>, elle est encore en état de révolution démocratique et la liberté y est dans une position fragile, surtout en ce qui concerne les mœurs<sup>61</sup>. Toutefois, entre 1836 et le contexte d'élaboration de la nouvelle constitution de 1848, le tableau suisse se modifie considérablement et les pronostics de Tocqueville également. Après un premier texte plutôt pessimiste en 1836, l'auteur laisse entendre, en 1848 que le système fédératif et la liberté devraient survivre à la révolution démocratique. Des lettres ultérieures viennent confirmer un optimisme et un enthousiasme grandissants chez Tocqueville à l'égard de l'avenir de la Suisse<sup>62</sup>. Cela dit,

57. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 191, 244, 258 et 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 545.

58. Comparer *ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 559-561 et 2<sup>e</sup> partie, conclusion, p. 596-597. Ajoutons cependant que dans les passages sur les États-Unis qui parsèment les écrits ultérieurs de Tocqueville, l'inquiétude semble s'être considérablement atténuée. Voir par exemple Alexis de Tocqueville, article sans titre, *op. cit.*, p. 469.

59. Alexis de Tocqueville, « Voyage en Suisse (1836) », *op. cit.*, p. 615-618.

60. Quand Tocqueville parle de cette centralisation insuffisante et de la faiblesse qui en résulte pour le gouvernement fédéral de la Suisse, il se réfère d'abord et avant tout à l'absence d'une capacité exécutive propre. Autrement dit, il manque à la Suisse la grande innovation que la nouvelle constitution américaine a introduite dans le modèle fédératif. Voir *ibid.*, p. 620-625 et Alexis de Tocqueville, article sans titre, *op. cit.*, p. 468-471.

61. Alexis de Tocqueville, « Voyage en Suisse (1836) », *op. cit.*, p. 619.

62. Voir Alexis de Tocqueville, « Rapport sur "La démocratie en Suisse" de Cherbuliez (1848) », dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 651-654 et les lettres de Tocqueville à Gobineau et à La Rive, citées par Lise Queffelec, « Notice », dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 1485-1486.



son évaluation d'ensemble du système fédératif n'en est pas moins fort circonspécte.

Pour l'essentiel, Tocqueville attribue six vertus au système fédératif. Inspiré d'une formule de Montesquieu, il considère que ce sont là « les avantages divers qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations », et que c'est pour les réunir que le système fédératif a été créé<sup>63</sup>. Premièrement, le système fédératif permet de favoriser des mœurs de liberté et de tranquillité, une vertu propre aux petites nations. En effet, selon Tocqueville, la médiocre grandeur d'un État présente le double avantage de tempérer les ambitions de gloire et de conquête de ses habitants, tout en orientant leurs intérêts vers la participation politique à l'amélioration de leur communauté d'appartenance première et en accroissant leur capacité de maintenir une libre gouverne<sup>64</sup>. Deuxièmement, autre avantage propre aux petites nations, alors que « [c]hez les grandes nations centralisées, le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme que ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs », le système fédératif permet une diversité législative qui réponde aux besoins et aux mœurs qui caractérisent les entités constitutives. Au dire de Tocqueville, on évite ainsi « une grande cause de troubles et de misères<sup>65</sup> ». Le voyageur écrit même que, dans le cas de petites nations habituées à se diriger elles-mêmes, ayant leurs intérêts, leurs usages et leur patriotisme propres, par exemple les États-Unis et la Suisse, la réalisation d'un État unitaire est très aléatoire et ne peut être que le fait de la force<sup>66</sup>. Le troisième avantage du système fédératif est surtout le propre des grands États. Il s'agit de la libre circulation des choses et des idées. Tocqueville y voit un bien dans la mesure où une telle circulation favorise le progrès des lumières et la cause de la civilisation en général, et plus particulièrement la progression de l'esprit républicain par la multiplication et la consolidation des espaces d'exercice de la liberté<sup>67</sup>. Qui plus est, à la longue, elle favorise un renforcement du patriotisme fédéral et, conséquemment, un meilleur équilibre entre celui-ci et le patriotisme provincial originaire<sup>68</sup>. Dans le cas de la Suisse, sans en être encore tout à fait certain en 1836, Tocqueville laisse entendre que les effets de la libre circulation pourraient conduire

63. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 249. Pour la formulation de Montesquieu, voir Charles-Louis de Secondat Montesquieu, « De l'esprit des lois », dans Charles-Louis de Secondat Montesquieu, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1951, tome II, livre IX, chap. 1, p. 369.

64. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 245-247 et p. 250-251.

65. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 249.

66. Voir *ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, 182 et Alexis de Tocqueville, « Voyage en Suisse (1836) », *op. cit.*, p. 627-628.

67. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 248 et 250.

68. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 559-561.

au renforcement nécessaire du gouvernement fédéral<sup>69</sup>. En 1848, il observe avec assurance que la révolution démocratique elle-même – combinée aux conflits avec l'étranger – a contribué à la solidification du gouvernement fédéral, qui lui paraît désormais être dans la nature des choses<sup>70</sup>. Le quatrième avantage du système fédératif, la force, est également plus propre aux grands États. Pour Tocqueville, il s'agit d'une considération de pure nécessité pratique. Étant donné que les grandes nations menacent la prospérité, la liberté, le bonheur et jusqu'à l'existence des petites nations, et puisque l'«on ne peut faire qu'il n'y ait pas de grandes nations», la fédération devient nécessaire afin de donner aux petites nations la force pour se défendre et être minimalement autonomes<sup>71</sup>. L'auteur semble d'ailleurs considérer que c'est là une nécessité même pour des entités géographiquement avantagées comme les États-Unis et la Suisse. Ainsi, à propos des États-Unis, il écrit que «[l]es États, en se désunissant, ne diminueraient pas seulement leur force vis-à-vis des étrangers, ils créeraient des étrangers sur leur propre sol<sup>72</sup>». Enfin, les cinquième et sixième avantages du système fédératif lui sont tout à fait propres. Cinquième avantage, c'est de rassembler des communautés qui sont animées simultanément par des tendances à l'union (ennemi commun, même religion, même langue, mêmes mœurs et presque mêmes lois) et à la division (intérêts, usages et sentiments patriotiques propres)<sup>73</sup>. Sixièmement, aux yeux de Tocqueville, le fractionnement de la souveraineté présente un avantage majeur. Les gouvernements étant nécessairement moins forts dans la mesure où aucun ne possède tous les pouvoirs, toute volonté de centralisation administrative, tout empiètement de juridiction et toute attaque gouvernementale contre les libertés s'exposent à rencontrer la résistance organisée d'un autre ordre de gouvernement, notamment à travers le système fédéral de justice prévu à cette fin. Dans l'esprit de l'auteur, il s'agit d'un contrepois potentiel à forte valeur dissuasive.

Par ailleurs, Tocqueville attribue au système fédératif trois vices non moins importants. Le premier réside dans sa complexité. Comme le système fédératif «met nécessairement en présence deux souverainetés» qui en viendront inévitablement à se toucher en quelque endroit, son bon fonctionnement «repose [...] sur une théorie compliquée, dont l'application exige, dans les gouvernés, un usage journalier des lumières de leur raison», surtout que le gouvernement fédéral est

69. Alexis de Tocqueville, «Voyage en Suisse (1836)», *op. cit.*, p. 627.

70. Alexis de Tocqueville, «Rapport sur "La démocratie en Suisse" de Cherbuliez (1848)», *op. cit.*, p. 651-654.

71. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 248-249.

72. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 539.

73. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 181-182.

moins enraciné dans la réalité que les gouvernements des entités constituantes. Or, étant donné que les conceptions complexes s'emparent en général plus difficilement de l'esprit du peuple, le système fédératif « ne saurait convenir qu'à un peuple habitué depuis longtemps à diriger lui-même ses affaires, et chez lequel la science politique est descendue dans les derniers rangs de la société ». Aux yeux de Tocqueville, c'est cette intelligence pratique permettant de discerner ce qui relève des divers ordres de juridiction qui différencie le succès américain de l'échec du système fédéral au Mexique<sup>74</sup>. Une seconde difficulté réside dans la faiblesse relative du gouvernement fédéral par rapport aux gouvernements des États. Notre auteur explique cette faiblesse par un avantage structurel dont jouiraient les gouvernements étatiques, et ce, même si, comme aux États-Unis, le gouvernement fédéral a capacité d'exécution dans ses sphères de compétence. Tocqueville émet ici une idée qui lui a peut-être été inspirée par Rousseau et Publius : le patriotisme étatique est naturellement plus fort que le patriotisme fédéral, parce que « [l]'Union est un corps immense qui offre au patriotisme un objet vague à embrasser », alors que « [l]'État a des formes arrêtées et des bornes circonscrites ; il représente un certain nombre de choses connues et chères à ceux qui l'habitent<sup>75</sup> ». Pour Tocqueville, il y a là une tendance inhérente au démembrement des fédérations ou, à tout le moins, à l'affaiblissement des gouvernements fédéraux et à l'instabilité. Dans le cas des États-Unis, c'est précisément cette tendance qui explique, selon lui, l'affaiblissement graduel du gouvernement fédéral en proportion directe de son succès face aux nécessités qui l'avaient fait naître<sup>76</sup>. La troisième et dernière difficulté relative au système fédératif n'est certes pas la moindre. Elle réside dans les circonstances particulièrement exigeantes que la prudence tocquevillienne juge nécessaires au bon

74. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 253-255.

75. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 535. Voir également *ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 257. Comparer avec Rousseau : “[i]l semble que le sentiment de l’humanité s’évapore et s’affaiblit en s’étendant sur toute la terre, et que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celles d’un peuple européen. Il faut en quelque manière borner et comprimer l’intérêt et la commisération pour lui donner de l’activité» (Jean-Jacques Rousseau, « Économie politique », dans Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, tome 2 : *Œuvres philosophiques et politiques : des premiers écrits au Contrat social* (1735-1762), Paris, Seuil, 1971, p. 282-283). Pour leur part, Madison, Hamilton et Jay écrivent : « [i]t is a known fact in human nature that its affections are commonly weak in proportion to the distance or diffusiveness of the object » (James Madison, Alexander Hamilton et John Jay, *The Federalist Papers*, op. cit., n° XVII, p. 157) ; « [m]any considerations [...] seem to place it beyond doubt that the first and most natural attachment of the people will be to the governments of their respective States » (*ibid.*, n° XLVI, p. 297).

76. Voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 561-562.

fonctionnement et à la durée d'une fédération. Premièrement, il faut un certain nombre d'intérêts matériels communs, une condition qui est généralement présente entre des voisins dont aucun n'est auto-suffisant ou disproportionnellement puissant. Tant en Suisse qu'aux États-Unis, Tocqueville ne voit pas là de grave menace à l'horizon. Deuxièmement, et ici l'auteur se fait plus insistant, la plus ou moins grande homogénéité des mœurs et des lois influence grandement la bonne entente, l'accord et ultimement l'ordre, la stabilité et la survie des fédérations<sup>77</sup>. Aux yeux de Tocqueville, c'est là une des grandes différences entre les fédérations américaine et suisse. Aux États-Unis, la proximité des opinions et l'unicité des origines, de la langue et du degré de civilisation ont favorisé l'établissement rapide et relativement paisible de la fédération. Dans l'avenir, la menace pourrait venir des différences entre les caractères, les passions et les habitudes, notamment celles qu'a générées entre les États du Nord et du Sud la pratique de l'esclavage<sup>78</sup>. En Suisse, non seulement les différences entre les cantons sont-elles majeures, mais elles coïncident avec le clivage entre petits et grands cantons. De là une histoire animée par le cloisonnement, les conflits et l'opposition répétée des petits cantons à un renforcement du gouvernement fédéral qui risquerait d'être préjudiciable à leur intégrité<sup>79</sup>. Pour l'avenir, Tocqueville en vient cependant à penser que la combinaison d'une histoire chaotique de gouverne et des effets internes et externes de la révolution démocratique en Suisse ont créé le besoin irrésistible d'un gouvernement fédéral plus fort et favorisé l'apparition d'un esprit public national<sup>80</sup>. Enfin, troisièmement, Tocqueville prétend que même à égalité de force, une fédération est militairement désavantagée face à une nation dont la gouverne est fortement centralisée. Il en conclut à la nécessité de circonstances géographiques favorables, condition que remplissent bien les États-Unis, mais moins clairement la Suisse<sup>81</sup>.

---

77. Alexis de Tocqueville, «Rapport sur "La démocratie en Suisse" de Cherbuliez (1848)», *op. cit.*, p. 652.

78. Voir Alexis de Tocqueville, *DA 1*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 258 et 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 544-545.

79. Notons que Tocqueville semble comprendre la position des petits cantons suisses, mais jamais il ne va jusqu'à l'appuyer explicitement ou à en déduire la base d'un éventuel statut spécial pour les communautés minoritaires (voir Alexis de Tocqueville, «Voyage en Suisse [1836]», *op. cit.*, p. 617). Il est surtout préoccupé par la guerre civile, l'anarchie et la déstabilisation de l'Europe qui pourraient éventuellement résulter de la faiblesse des institutions fédérales suisses (voir Tocqueville, article sans titre, *op. cit.*, p. 468-471).

80. Alexis de Tocqueville, «Rapport sur "La démocratie en Suisse" de Cherbuliez (1848)», *op. cit.*, p. 652-653.

81. Voir Alexis de Tocqueville, *DA 1*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 260-261 et «Voyage en Suisse (1836)», *op. cit.*, p. 626-628.

Ces difficultés réfrènent l'enthousiasme de Tocqueville à l'égard du système fédératif. Non seulement ne le prescrit-il pas comme remède au mal français – ce qui peut être assez facile à justifier –<sup>82</sup>, mais il laisse parfois planer des doutes sur l'avenir de la fédération américaine et il ne prescrit *ni ne prévoit* de fédéralisation ailleurs qu'aux États-Unis et en Suisse. Tel qu'il l'envisage, le système fédératif présente de grandes vertus théoriques, mais il est de nature si capricieuse qu'il exige des circonstances et attributs quasi impossibles à combiner. Somme toute, Tocqueville croit fort peu à la possibilité d'un équilibre fédéral entre l'unité politique et la diversité culturelle. Un survol plus large de ses écrits sur les relations entre cultures permet de soutenir qu'il y a plus qu'une saine prudence derrière les réserves de l'auteur.

### NATIONALISME, EUROCENTRISME ET IMPÉRIALISME : LES LIMITES D'UNE CONCEPTION DU FÉDÉRALISME

Pour quelles raisons Tocqueville est-il si peu enclin à prescrire ou à prévoir la fédéralisation ? Alors qu'il faisait référence à la croyance généralement admise en l'impossibilité de faire d'une grande nation une république, Tocqueville affirmait « qu'il est bien imprudent à l'homme de vouloir *borner le possible* [nous soulignons] et juger l'avenir, lui auquel le réel et le présent échappent tous les jours [...]»<sup>83</sup>. Or, c'est précisément ce qu'il fait lui-même en ce qui concerne l'application du fédéralisme. Certes il ne nie pas explicitement toute possibilité d'application, mais les conditions de réalisation qu'il impose et son incapacité à voir les potentialités du fédéralisme restreignent les possibles à la limite de la négation. Entre une prudence de bon aloi qui délimite les conditions d'application nécessaires pour bien servir les fondements moraux du système fédératif – en l'occurrence la liberté – et l'imposition hâtive de limites intemporelles entravant l'exploration des possibles humains et abandonnant le sort de la liberté à la fatalité, il y a un pas que Tocqueville franchit de manière surprenante. Reconnu comme un maître de la synthèse prospective, il perd ici ses moyens. Comment n'a-t-il pas vu que la limite liée à la complexité du fédéralisme puisse être atténuée par le progrès des lumières que lui-même prévoit ? Ou que le rapprochement relatif que la révolution démocratique opère entre les cantons

82. Sur l'appréciation tocquevillienne du cas français, voir Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Flammarion, 1988 et Ralph Nelson, «The Federal Idea in French Political Thought», *Publius*, vol. 5, n° 3, été 1975, p. 31-32.

83. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 246.

suisses puisse se produire ailleurs dans le monde? À l'examen, on note que l'auteur a pu observer directement trois cas de relations entre cultures où le système fédératif aurait au moins pu être mentionné comme possibilité lointaine et aléatoire : 1) les relations entre Canadiens et Anglais au Canada ; 2) celles entre Amérindiens et Américains aux États-Unis ; 3) celles entre colons français et Algériens en Algérie. L'étude des écrits portant sur chacun de ces cas permet de constater qu'au-delà d'une saine prudence, le nationalisme, l'eurocentrisme et l'impérialisme expliquent en partie la timidité toquevillienne en matière de fédéralisme.

### Un nationaliste français au Bas-Canada

Débarqués en Amérique en mai 1831, Tocqueville et Beaumont n'avaient pas prévu venir au Canada avant qu'on ne leur en fasse la suggestion. Piqués dans leur curiosité devant le portrait d'une vie française qu'ils croyaient morte en Amérique, les deux voyageurs improvisent un détour entre le 21 août et le 3 septembre, presque exclusivement dans la région de Québec<sup>84</sup>.

L'essentiel de la position de Tocqueville sur l'avenir du Canada peut être résumé succinctement. Son intérêt prédominant porte sur la question de la survie de la société formée par les descendants français au Bas-Canada. Dès les débuts de son séjour, il se dit persuadé que les peuples anglais et français du Canada ne se fonderont jamais ni ne formeront une union indissoluble entre eux. Il « espère encore que les Français, en dépit de la conquête, arriveront un jour à former à eux seuls un bel empire dans le Nouveau Monde [...] »<sup>85</sup>. Plus de six ans après, dans une lettre à Henry Reeve faisant suite à la Rébellion de 1837, Tocqueville faisait valoir les qualités de ce « peuple à part » et soutenait qu'on ne le forcera jamais à se fondre « dans le lieu de la race anglo-américaine » ; seul le temps et la persuasion pourraient le maintenir attaché à la métropole<sup>86</sup>. En fait, en suivant l'ordre chronologique des écrits de Tocqueville sur le Canada, on constate que l'auteur se réfère de manière récurrente à la présence de deux tendances conflictuelles. Il souhaite certes que la seconde l'emporte, mais un doute revient toujours dans son esprit, malgré quelques élans d'enthousiasme. La première tendance découle principalement de la position de conquies<sup>87</sup> et de l'infériorité des Français sur le plan de la

84. Sur les détails et les motivations du voyage, voir André Jardin, *Alexis de Tocqueville*, Paris, Hachette, 1984, chap. VI.

85. Alexis de Tocqueville, *Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 89.

86. Lettre du 3 janvier 1838 à Henry Reeve, dans *ibid.*, p. 169-170.

87. Voir Alexis de Tocqueville, *Tocqueville au Bas-Canada*, *op. cit.*, p. 88, 90, 92, 103 et 104.

civilisation<sup>88</sup>. Elle les prédispose à une disparition graduelle par une lente « fusion des races<sup>89</sup> ». La seconde résulte d'un statut majoritaire au Bas-Canada<sup>90</sup> et de qualités proprement françaises, améliorées par le déracinement du contexte de perversion français<sup>91</sup>. Elle pourrait faire des Français du Canada un peuple capable de se gouverner. Ainsi, aux yeux de Tocqueville, le Canada français sera indépendant ou ne sera pas. L'absence totale d'allusion à la possibilité d'une éventuelle fédéralisation du Canada ou des colonies britanniques d'Amérique du Nord requiert des explications supplémentaires.

Premièrement, il faut noter que la visite de Tocqueville au Canada et la majorité de ses écrits sur la question canadienne sont antérieurs à l'essentiel de ses réflexions sur le phénomène fédéral. Certes, notre voyageur y parle déjà beaucoup de liberté, mais le lien entre liberté et système fédératif reste à faire. Toutefois, cette explication est insuffisante dans la mesure où, à l'intérieur du chapitre principal sur le système fédératif de son maître-ouvrage de 1835, l'auteur affirme que la « population [du Canada] est divisée en deux nations ennemies<sup>92</sup> », et ne laisse aucunement entendre que le Canada puisse être un candidat éventuel à la fédéralisation.

Deuxièmement, de façon générale, les écrits épars de Tocqueville sur le Canada montrent des carences sur le plan de l'information. L'improvisation du voyage et la courte durée du séjour font leur œuvre. En découlent plusieurs fautes méthodologiques, notamment aux chapitres de la représentativité insatisfaisante de l'échantillon des Canadiens rencontrés par le voyageur<sup>93</sup> et de l'attention déséquilibrée portée aux deux Canadas<sup>94</sup>. Ainsi, Tocqueville n'est pas en mesure de constater que, comme il le notera ultérieurement pour la Suisse, le processus de démocratisation tend à opérer un certain rapprochement

88. Voir *ibid.*, p. 154, note 1.

89. Le concept tocquevillien de fusion ou d'amalgame des races semble varier de signification en fonction de la relation intercommunautaire dont parle l'auteur. Ce qui demeure stable, c'est la variable centrale du métissage par la voie des mariages mixtes. Comme la fusion semble crainte dans le cas des relations entre Canadiens et Anglais et initialement souhaitée pour les relations Algériens-Français, on peut voir ici l'équivalent d'une relation d'assimilation culturelle par métissage. Le cas des relations entre les Noirs et les Blancs des États-Unis est moins clair dans la mesure où Tocqueville exclut la dimension culturelle pour se concentrer sur la couleur de la peau.

90. Voir Alexis de Tocqueville, *Tocqueville au Bas-Canada*, *op. cit.*, p. 104.

91. Voir *ibid.*, p. 101.

92. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 261.

93. Par exemple, il rencontre trop peu d'Anglais et ne semble pas avoir entendu parler de Papineau.

94. Pour une critique mesurée et bien contextualisée des fautes méthodologiques de Tocqueville, voir Gérard Bergeron, *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 60-68.

entre les Canadas, notamment en ce qui concerne des revendications comme celle du gouvernement responsable. Ceci dit, le Canada n'étant pas l'objet du voyage, il est difficile de reprocher à Tocqueville l'état de matériaux fragmentaires qui ne semblent jamais avoir été destinés à la publication, sauf pour quelques apartés comparatifs dans des ouvrages traitant d'autres pays.

En troisième lieu, des impératifs de prudence peuvent également avoir disqualifié le scénario fédératif, du moins à court terme. Par exemple, les limites des descendants français sur le plan de l'éducation politique et de la capacité à se diriger peuvent avoir été considérées comme des obstacles<sup>95</sup>. Toutefois, étant donné que Tocqueville parle à plusieurs reprises d'un réveil progressif<sup>96</sup>, cette explication est insuffisante pour le long terme.

Il faut donc une quatrième et dernière explication, celle du nationalisme du voyageur. Dès sa première rencontre avec des Canadiens, Tocqueville s'identifie fortement à ce petit peuple, pour lequel il ne ménage pas les superlatifs. Cette identification nationale l'amène d'abord à exagérer la persistance des caractères nationaux français et anglais, dans un contexte qui devrait pourtant les rapprocher sous certains aspects<sup>97</sup>. Envoûté par les ressemblances qu'il décèle entre Canadiens et Français et incapable de rompre avec le carcan des rivalités historiques européennes, Tocqueville ne peut imaginer que des enfants de la France et de la Grande-Bretagne entretiennent des relations autrement que sous le mode de la confrontation. Ainsi, lorsqu'il parle des «Anglais alliés à des Canadiens», c'est pour dire que cette «classe d'hommes» est celle qu'il craint le plus pour le sort futur de la population canadienne<sup>98</sup>. Par ailleurs, quand on constate que Tocqueville regrette l'abandon de la colonie par Louis XV<sup>99</sup> et qu'il utilise en 1847 l'exemple de la colonisation française au Canada pour en tirer enseignement de ce que les Français devraient éviter dans l'entreprise algérienne<sup>100</sup>, on est justifié d'avancer que le voyageur pense au moins un peu à son pays lorsqu'il espère «que les Français, en dépit de la conquête, arriveront un jour à former à eux seuls un bel empire dans le Nouveau Monde [...]». Il souhaite racheter un échec colonial passé et redonner du lustre à une France encore tourmentée par les événements de 1815 et de 1830. Ce nationalisme ne peut qu'interférer avec son jugement en ce qui concerne la voie canadienne vers la liberté.

95. Voir Alexis de Tocqueville, *Tocqueville au Bas-Canada*, *op. cit.*, p. 100-101.

96. Voir *ibid.*, p. 88-89 et 106.

97. Voir *ibid.*, p. 105, 109 et 112-113.

98. Voir *ibid.*, p. 101-102.

99. Voir *ibid.*, p. 114.

100. Voir *ibid.*, p. 171-173.



## L'ethnocide inéluctable des «barbares», ou l'eurocentrisme en Amérique : Tocqueville et les Amérindiens

Le fait que Tocqueville omette de considérer toute possibilité fédérative entre Amérindiens et Américains s'explique différemment. Les quatre explications utilisées pour le cas canadien deviennent ici secondaires. Notons d'abord que les principaux passages traitant la question sont contemporains de la réflexion de l'auteur sur le système fédéral américain. Ils constituent une section de vingt-cinq pages, au dernier chapitre du premier tome de *De la démocratie en Amérique*. Deuxièmement, si l'information de Tocqueville est inadéquate dans la mesure où l'échantillon d'Amérindiens rencontrés et la profondeur des échanges paraissent laisser à désirer, il n'en demeure pas moins que l'auteur a fait des recherches et se réfère à plusieurs documents pertinents, notamment à la pétition des Cherokees au Congrès américain en 1829<sup>101</sup>. Il connaît d'ailleurs au moins l'existence de «la fameuse confédération des Iroquois<sup>102</sup>». Troisièmement, dans le cas des Amérindiens, l'information n'est pas biaisée par l'identification nationale. Avec Gérard Bergeron, disons que le sentiment dominant de Tocqueville à l'égard des Amérindiens est de l'ordre de la compassion humaine<sup>103</sup>. Enfin, quatrièmement, l'explication par la prudence demeure sans doute la plus valide des quatre. Le fédéralisme à la Tocqueville requiert beaucoup de lumières et l'auteur considère que le caractère national des Amérindiens réside précisément dans le refus de la civilisation et des lumières qui l'accompagnent<sup>104</sup>. Cependant, comme dans le cas des Canadiens, cette explication paraît insuffisante pour le long terme. Tocqueville écrit que «[l]es Indiens de l'Amérique du Nord n'avaient que deux voies de salut : la guerre ou la civilisation<sup>105</sup>». Or, selon lui, l'exemple des Cherokees – «à moitié civilisés» – prouve que les Amérindiens ont la faculté de se civiliser, mais, s'empresse-t-il d'ajouter, «il ne prouve nullement qu'ils puissent y réussir<sup>106</sup>». Et l'auteur de soutenir, d'une manière lapidaire, que le malheur des Amérindiens est de ne pouvoir se civiliser assez rapidement avant d'être détruits, parce qu'ils sont à la fois à demi barbares et conquis, en plus d'être entrés «en contact avec le peuple le plus civilisé, et [...] le plus avide du globe».<sup>107</sup> Somme toute, Tocqueville

101. Voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 495-496.

102. *Ibid.*, note F, p. 614.

103. Gérard Bergeron, *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...*, *op. cit.*, p. 72.

104. Voir Alexis de Tocqueville, «Quinze jours dans le désert», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 403-404 et *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. V, p. 339.

105. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 480.

106. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 485.

107. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 486.

considère que les Amérindiens ont scellé leur sort en ne prenant pas les moyens d'expulser les nouveaux arrivants quand ils le pouvaient encore. Alternative? Aucune. Comment l'auteur peut-il reconnaître que les politiques du gouvernement fédéral et des gouvernements des États sont iniques, que les griefs des Amérindiens sont justifiés sur le plan moral, sans même émettre le souhait d'un dénouement plus heureux pour la liberté<sup>108</sup>? Pourquoi se confiner aussi strictement dans de prétendues limites imposées par la pratique, alors que, pour les Canadiens, Tocqueville souhaite la survie et une indépendance qui sont pourtant très aléatoires? En d'autres termes, pourquoi Tocqueville se refuse-t-il ici des propositions normatives qui sont légion dans son œuvre, d'autant plus qu'il semble persuadé que les politiques américaines à l'endroit des Amérindiens n'ont, au mieux, que des apparences de justice? Son attitude est d'autant moins compréhensible qu'en 1835, sur le strict plan pratique, le sort des Amérindiens n'est pas encore joué<sup>109</sup>. L'auteur fait montre d'un tel fatalisme devant la destruction de la liberté des Amérindiens, qu'il faut y voir plus que de la prudence. La prudence est une vertu qui sert le bien en cherchant à l'arrimer à un contexte d'application. Dès lors qu'un auteur comme Tocqueville baisse les bras devant le piétinement d'un bien qu'il considère comme une « chose sainte », il faut y voir plus que de la prudence. On doit alors regarder du côté de l'eurocentrisme de l'auteur, et plus particulièrement des limites de sa conception de la civilisation.

André Lalonde donne deux sens principaux au concept de civilisation. Dans un sens A, « Une civilisation est un ensemble complexe de phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et communs à toutes les parties d'une vaste société, ou à plusieurs sociétés en relations<sup>110</sup> ». Dans un sens B, « La civilisation (opposée à l'état sauvage ou à la barbarie) est l'ensemble des caractères communs aux civilisations (au sens A) jugées les plus hautes, c'est-à-dire pratiquement celle de l'Europe et des pays qui l'ont adoptée dans ses

108. Pour les critiques de Tocqueville à l'endroit des politiques indiennes des gouvernements américains, voir *ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. X, p. 491-497. Pour des critiques plus générales des attitudes américaines à l'endroit des Amérindiens, voir Alexis de Tocqueville, « Quinze jours dans le désert », *op. cit.*, p. 360-413.

109. Comme l'indique Franke Wilmer, « it is perhaps not entirely accurate to characterize the post-colonial white society as dominant in every respect to the Indian population. In terms of numbers, and the extent of occupied territory, it clearly was not » (Franke Wilmer, « First nations in the USA », dans Montserrat Guibernau et John Rex (dir.), *The Ethnicity Reader: Nationalism, Multiculturalism and Migration*, Cambridge, Polity Press, 1997, p. 189).

110. André Lalonde, « Civilisation », *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 [1926], p. 141-142.

traits essentiels<sup>111</sup>». Tocqueville utilise ce second sens lorsqu'il explique la disparition certaine des Amérindiens par le trop grand écart de civilisation qui les sépare des Américains. Quand on cherche un peu plus précisément à voir ce qui distingue civilisation et barbarie pour l'auteur, on constate qu'il s'agit essentiellement du mode de vie sédentaire, du système économique, du rapport à la terre, des sciences, des techniques et, plus généralement, de la pensée rationnelle qui dominant en Europe. Cette conception est problématique à au moins deux égards. Premièrement, elle postule que plus de trois siècles après le premier contact, les Amérindiens n'ont en rien contribué à l'avancement des sociétés « blanches ». Deuxièmement, elle est biaisée en faveur des Américains dans la mesure où elle exclut la dimension morale de la vie humaine, terrain où Tocqueville pourrait plus difficilement conclure à la supériorité des Américains. Somme toute, elle montre une conception étroite de la vie en société, qui ne cherche pas à envisager et à faciliter la coexistence et l'échange entre des façons de penser et de faire qui sont, de prime abord, incommensurables. Par exemple, Tocqueville parle des « préjugés » des Amérindiens en matière de relation à la terre sans jamais remettre en question la conception européenne de la propriété<sup>112</sup>. Cet eurocentrisme nous semble être la principale source du fatalisme de Tocqueville devant les injustices subies par les Amérindiens et leur disparition anticipée. Aux yeux de l'auteur, pareille civilisation (au sens A) ne semble pas valoir la peine d'être défendue. Dans cette optique, imaginer qu'elle puisse entretenir des relations de type fédéral – qu'on parle du système fédéral de 1781 ou de celui de 1787 – avec « le peuple le plus civilisé du globe » n'aurait pas de sens. Certes, il est vrai que Tocqueville évite dans son œuvre toute explication ayant un caractère racial et proclame à maintes reprises l'égalité fondamentale de tous les hommes<sup>113</sup>, mais son eurocentrisme le fait déroger à ce dernier principe dans la mesure où il ne donne pas aux Amérindiens la *défense complète* à laquelle ils auraient pu s'attendre d'un sociologue normatif pour qui la liberté est une « chose sainte ». L'impérialisme manifesté à l'endroit de l'Algérie contrevient encore davantage au principe de l'égalité fondamentale.

---

111. *Ibid.*, p. 142.

112. Voir Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 1<sup>re</sup> partie, chap. I, p. 67.

113. Voir André Jardin, « Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont et le problème de l'inégalité des races », dans Pierre Guiral et Émile Temime (dir.), *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Éditions du Centre national de recherche scientifique, 1977, p. 203, 211 et 214-216.

## Libéralisme, sentiment national et impérialisme : le précipice algérien

En dépit d'une compassion de bon aloi à l'endroit des Amérindiens, lorsque Tocqueville parle de la liberté aux États-Unis, il fait comme si la question amérindienne n'existait pas. Quant à ses préoccupations canadiennes, il s'en détache une fois de retour en France. La question algérienne occupe une place nettement plus élevée dans l'ordre de ses préoccupations. Concurrément avec ses premiers voyages et écrits, elle occupe une place sans cesse croissante. Déjà, en 1828, une expédition militaire lui semble nécessaire. En octobre 1833, après avoir quitté la magistrature, il songe à aller cultiver un domaine dans le Sahel ou la Mitidja. Quatre ans plus tard, songeant à briguer les suffrages pour la députation de Versailles, il expose ses positions en faveur de la domination et de la colonisation françaises en Algérie dans deux lettres parues dans *La Presse de Seine-et-Oise*. De sa première élection comme député de l'arrondissement de Valognes, en mars 1839, à son retrait de la politique en décembre 1851, la question algérienne prend une très grande part de ses énergies. À ses yeux, il s'agit de l'une des questions les plus déterminantes pour l'avenir de la France. Il y consacre deux voyages sur place, une étude indépendante, deux rapports à titre de député, de même que plusieurs lettres, articles de journaux et discours politiques. Son nationalisme français y prend un ton impérialiste qui constitue un terreau absolument infertile à toute idée de fédéralisation entre la France et l'Algérie.

L'impérialisme est prépondérant et constant dans les arguments de Tocqueville en faveur de la présence française en Algérie. En 1837, il écrit : «[j]e ne doute pas que nous puissions élever sur la côte d'Afrique un grand monument à la gloire de notre patrie<sup>114</sup>». En 1841, il fait allusion à la fois à la portée symbolique et stratégique de la conquête :

[j]e ne crois pas que la France puisse songer sérieusement à quitter l'Algérie. [...] Tout peuple qui lâche aisément ce qu'il a pris et se retire paisiblement de lui-même dans ses anciennes limites, proclame que les beaux temps de son histoire sont passés [...] et paraît résigné à laisser passer en d'autres mains la direction des affaires européennes. [...] La vérité est que, si nous pouvions en arriver à tenir fermement et à posséder paisiblement cette côte d'Afrique, notre influence dans les affaires générales du monde serait fort accrue<sup>115</sup>.

114. Alexis de Tocqueville, «Lettre sur l'Algérie», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, tome III, vol. 1 : *Écrits et Discours politiques : écrits sur l'Algérie, les colonies, l'abolition de l'esclavage, l'Inde*, Paris, Gallimard, 1962, p. 151.

115. Alexis de Tocqueville, «Travail sur l'Algérie (octobre 1841)», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 691-692.

En 1843, il soutient à nouveau que «[l]a conservation des colonies est nécessaire à la force et à la grandeur de la France<sup>116</sup>». Il ajoute également que l'exemple de l'Angleterre en Inde montre que ce n'est pas toujours selon des considérations financières et commerciales qu'un peuple doit juger de la valeur d'une conquête, car tout le peuple en retire un sentiment de grandeur et de puissance<sup>117</sup>. Enfin, en 1847, dans le rapport rédigé pour la commission des crédits extraordinaires d'Afrique, Tocqueville et les membres de son comité estiment que les arguments impérialistes ont triomphé : «[n]ous admettons donc, comme une vérité démontrée, que notre domination en Afrique doit être fermement maintenue. Nous nous bornerons à rechercher ce qu'est aujourd'hui cette domination, quelles sont ses limites véritables et ce qu'il s'agit de faire pour l'affermir<sup>118</sup>».

Peut-être pas tout à fait à l'aise avec sa position, Tocqueville sent parfois le besoin de préciser que la domination n'est pas le but mais le moyen de l'entreprise<sup>119</sup>. La contradiction est toutefois évidente, puisque l'auteur présente domination et colonisation comme les deux faces d'une même médaille, chacune étant la fin et le moyen de l'autre<sup>120</sup>. En fait, aux yeux de Tocqueville, domination et colonisation sont surtout les principaux moyens d'assurer la grandeur de la nation française : «[l]a domination paisible et la colonisation rapide de l'Algérie sont assurément les deux plus grands intérêts que la France ait aujourd'hui dans le monde ; ils sont grands en eux-mêmes, et par le rapport direct et nécessaire qu'ils ont avec tous les autres. Notre prépondérance en Europe, l'ordre de nos finances, la vie d'une partie de nos concitoyens, notre bonheur national, sont ici engagés de la manière la plus formidable<sup>121</sup>».

Selon Melvin Richter, dans les écrits sur l'Algérie, «Tocqueville subordinated his liberal values to what he judged to be more urgent imperatives of national interest and international competition<sup>122</sup>». Un rapide coup d'œil sur les moyens recommandés pour la domination et

116. Alexis de Tocqueville, «L'émancipation des esclaves», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, tome III, vol. 1, *op. cit.*, p. 84.

117. Alexis de Tocqueville, «L'Inde (plan de la suite de l'ouvrage)», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 986.

118. Alexis de Tocqueville, «Rapport fait par M. de Tocqueville sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie», dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 800.

119. Voir Alexis de Tocqueville, «Travail sur l'Algérie (octobre 1841)», *op. cit.*, p. 698.

120. Voir *ibid.*, p. 694-695.

121. Alexis de Tocqueville, «Rapport fait par M. de Tocqueville sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie», *op. cit.*, p. 848-849.

122. Melvin Richter, «Tocqueville on Algeria», *The Review of Politics*, vol. 25, n° 3, juillet 1963, p. 374.

la colonisation donne du poids à cette thèse. Premièrement, après avoir affirmé que « tous les moyens de désoler les tribus doivent être employés », Tocqueville admet une restriction : « [j]e n'excepte que ceux que l'humanité et le droit des nations réprouvent<sup>123</sup> ». Toutefois, quand on constate qu'il accepte la méthode des razzias<sup>124</sup> et qu'il demeure silencieux en Chambre devant des procédés encore plus inhumains<sup>125</sup>, on comprend vite que l'auteur est prêt à aller très loin pour satisfaire l'intérêt national. Deuxièmement, après s'être ému en 1841 du traitement réservé aux colons français par l'armée et avoir souhaité qu'on leur reconnaisse l'essentiel des droits dont ils jouissent en France<sup>126</sup>, Tocqueville propose en 1847 des droits beaucoup moins importants pour les Arabes<sup>127</sup>, tout en estimant établir ainsi la base d'une « communauté d'intérêts » entre colons et autochtones<sup>128</sup>. Pourtant, écrit Todorov, Tocqueville avait « toujours exprimé la plus grande intransigeance en ce qui concerne une quelconque amputation des droits de l'individu (ses « garanties »), et notamment de sa liberté politique<sup>129</sup> ».

S'il est impossible pour Tocqueville d'envisager une relation de type fédéral en Algérie, c'est donc parce que son principal objectif africain – « l'extension de la France elle-même au-delà de la Méditerranée<sup>130</sup> » – est incompatible avec sa conception républicaine et libérale du fédéralisme. L'eurocentrisme n'est certes pas absent de cette position au sens où Tocqueville présente la même conception étroite de la civilisation que dans son ouvrage de 1835 et dépeint les Algériens comme à moitié civilisés, donc inaptes à la fédération avec une nation civilisée. Toutefois, comme ce qui l'intéresse est la grandeur de la France par la domination de l'Algérie, on peut penser que la complète « civilisation » des Algériens n'aurait rien changé à sa position.

123. Alexis de Tocqueville, « Travail sur l'Algérie (octobre 1841) », *op. cit.*, p. 705.

124. Sur l'approbation des razzias comme des « nécessités fâcheuses » qui ne sont pas pires que les méthodes employées dans les guerres d'Europe, voir *ibid.*, p. 704-705.

125. Voir Melvin Richter, « Tocqueville on Algeria », *op. cit.*, p. 388-390.

126. Voir Alexis de Tocqueville, « Travail sur l'Algérie (octobre 1841) », *op. cit.*, p. 735-758.

127. Voir Alexis de Tocqueville, « Rapport fait par M. de Tocqueville sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie », *op. cit.*, p. 811-818.

128. Voir *ibid.*, p. 819-820.

129. Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, *op. cit.*, p. 269. Comme il a été soutenu précédemment, à la différence de Todorov, nous considérons que Tocqueville n'a pas uniquement dérogé à cette règle dans le cas des Algériens, mais aussi, d'une manière différente, dans le cas des Amérindiens.

130. Alexis de Tocqueville, « Rapport fait par M. de Tocqueville sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie », *op. cit.*, p. 840.

On peut trouver un fondement à pareil impérialisme dans la logique de Tocqueville. Comme le soulignent plusieurs auteurs, Tocqueville estime que les maux démocratiques ont poussé la France au pied du mur, et plus généralement l'Europe. Il en vient à penser qu'un nationalisme à teneur impérialiste est le seul antidote possible à l'individualisme envahissant<sup>131</sup>. Toutefois, contrairement à ce que soutient Françoise Mélonio, nous avons vu que l'impérialisme de Tocqueville fait passer les intérêts et la liberté françaises avant la liberté des non-Français et l'aspiration à l'universel<sup>132</sup>. En réponse à une lettre où Tocqueville exprimait sa conception, John Stuart Mill lui précisera que des hommes éclairés comme lui devraient instruire leurs concitoyens de ce qui constitue réellement la gloire et l'importance nationales, à savoir l'industrie, l'instruction, la moralité et le bon gouvernement<sup>133</sup>. Aux yeux de Mill, les sentiments nationaux doivent être jugés à l'aune d'une conception de la civilisation qui fait une place importante à la dimension morale. On peut croire que Mill entrevoyait la dérive particulariste et impérialiste à laquelle s'exposait le nationalisme de cet auteur qu'il admirait.

## CONCLUSION

Les écrits de Tocqueville sur le système fédératif et sur les relations entre cultures indiquent que l'auteur ne perçoit pas clairement l'importance morale d'avoir une diversité de cultures, même s'il s'agit de cultures libérales ou potentiellement libérales. Certes, il affirme qu'il regarderait «comme un grand malheur pour le genre humain que la liberté dût en tous lieux se produire sous les mêmes traits<sup>134</sup>», mais lorsqu'il présente la diversité législative comme une vertu du système fédératif, ce n'est que pour éviter «une grande cause de troubles et de misères<sup>135</sup>». Par ailleurs, la combinaison de sa thèse sur les tendances centrifuges des fédérations, de son nationalisme et

---

131. Voir Melvin Richter, «Tocqueville on Algeria», *op. cit.*, p. 381-388; Doris Goldstein, «Alexis de Tocqueville's Concept of Citizenship», vol. 108, n° 1, février 1964, p. 43-45; et Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, *op. cit.*, p. 266. Todorov ajoute à cette explication que Tocqueville semble considérer que le député et l'homme d'État doivent effectuer un divorce radical entre éthique de responsabilité et éthique de conviction (voir *ibid.*, p. 267-268 et 274-280).

132. Françoise Mélonio, «Nations et nationalisme», *op. cit.*, particulièrement p. 70 et 72.

133. Lettre de John Stuart Mill à Tocqueville, datée du 9 août 1842, dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, tome VI, vol. 1 : *Correspondance anglaise, avec Reeve et J.S. Mill*, Paris, Gallimard, 1954, p. 337-338.

134. Alexis de Tocqueville, *DA* 1, 2<sup>e</sup> partie, chap. IX, p. 465.

135. *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII, p. 249.

de son eurocentrisme l'empêche d'envisager une forte pluralité interne des États. Les cas canadien, américain et suisse lui suggéraient tous, d'une façon ou d'une autre, la mise en péril de cultures libérales ou potentiellement libérales, mais en aucun cas ne lui est venue l'idée que le système fédéral puisse servir à la protection des cultures structurellement désavantagées. Pourtant, l'idée était sous ses yeux lorsqu'il écrit le passage suivant :

[I]e Bas-Canada (heureusement pour la race française) forme un État à part. Or, dans le Bas-Canada la population française est à la population anglaise dans la proportion de dix contre un. Elle est compacte. Elle a son gouvernement, son Parlement à elle. Elle forme véritablement un corps de nation distinct. Dans le Parlement composé de quatre-vingt-quatre membres, il y a soixante-quatre Français et vingt Anglais<sup>136</sup>.

Tocqueville ne songe pas davantage à protéger les cultures dans une perspective mondiale. En outre, son impérialisme et son eurocentrisme statuent que les cultures « barbares » n'ont pas à être protégées. Au mieux, on peut dire avec Stéphane Dion qu'il n'y a chez Tocqueville aucune désapprobation de l'idée de protection de minorités nationales ayant une culture « moderne »<sup>137</sup>, et encore faut-il que les intérêts de la France ne soient pas en jeu. Dans la perspective d'une théorie normative contemporaine de la citoyenneté fédérale, la conception tocquevillienne du fédéralisme n'en est pas moins instructive à plusieurs égards.

Tocqueville offre l'une des bonnes synthèses des vertus et limites généralement attribuées aux fédérations depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Sur la base des transformations apportées par la nouvelle constitution américaine de 1787, il loue dans un premier temps le génie de ce nouveau genre de système fédératif : il favorise des mœurs de liberté et de tranquillité ; il évite de grands « troubles » et « misères » par une diversité législative adaptée aux besoins et aux mœurs des populations ; il favorise la libre circulation des choses et des idées, à commencer par l'esprit républicain ; il procure aux petites nations la force nécessaire à la préservation de leur régime de liberté ; il permet de rassembler des communautés animées simultanément par des tendances à l'union et à la division ; il présente un contrepoids potentiel à toute volonté de centralisation administrative, à tout empiètement de juridiction et à toute attaque gouvernementale contre les libertés. Dans un second temps, l'auteur soutient que le système fédéral comporte néanmoins des vices et limites qui en rendent l'application

---

136. Alexis de Tocqueville, *Tocqueville au Bas-Canada*, *op. cit.*, p. 104.

137. Stéphane Dion, « Tocqueville, le Canada français et la question nationale », *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 4, août 1991, p. 518.



très difficile et rarement prescriptible : il est si complexe qu'il exige une population dotée d'une grande intelligence pratique ; il comporte une tendance centrifuge du double fait de la division de la souveraineté et de la supériorité naturelle des patriotismes étatiques sur le patriotisme fédéral ; il requiert trois conditions d'application particulièrement difficiles à réunir (des intérêts matériels communs, une homogénéité importante des mœurs et des lois des communautés concernées, des attributs géographiques avantageux sur le plan militaire). Outre le fait que les vertus et limites identifiées par l'auteur conservent beaucoup de leur pertinence aujourd'hui – hormis peut-être celles qui concernent la dimension militaire –, cette synthèse est instructive dans la mesure où elle souligne l'importance des considérations historiques, sociologiques et comparatives pour qui veut élaborer une théorie normative de la citoyenneté fédérale. Dans le contexte où écrit Tocqueville, avec les systèmes politiques qu'il connaît, il apparaît difficile du point de vue de la prudence de prescrire sans réserve le système fédératif. De la même façon, le théoricien contemporain doit prendre acte du contexte dans lequel il œuvre et proposer une théorie normative appropriée qui soit au fait des difficultés pratiques et cherche à les surmonter.

La conception tocquevillienne du fédéralisme est également instructive en ce qu'elle est trop restrictive sur le plan de l'imaginaire fédéral, du sens des possibles du fédéralisme. En effet, des vices et limites identifiés en fonction d'arguments de prudence potentiellement valables pour son temps, le voyageur français tire des conclusions générales trop draconiennes, bornant les possibles d'une manière difficilement justifiable pour un apôtre de la liberté. Une étude plus large des écrits de Tocqueville sur les relations entre cultures nous permet de conclure que sa vision du fédéralisme est biaisée par un nationalisme, un eurocentrisme et un impérialisme qui lui font dénaturer son objectif initial de sauvegarde de la liberté dans un contexte de « révolution démocratique ». Cette dérive est instructive en ce qu'elle nous rappelle qu'un certain nationalisme et tous les ethnocentrismes sont des obstacles majeurs à toute conciliation fédérale de l'unité et de la diversité. Elle l'est encore davantage en ce qu'elle illustre à la fois les mérites et les risques des arguments de prudence. D'une part, Tocqueville a raison de prétendre que la fédéralisation entre des entités profondément différentes est problématique et peut difficilement être prescrite sans réserve. D'autre part, le nationalisme, l'eurocentrisme et l'impérialisme du voyageur l'amènent à exagérer les limites du système fédératif et à en baliser trop étroitement la prescription et l'anticipation. Il faut donc être avisé que des arguments de prudence peuvent être guidés par une pluralité de fins qu'il importe de toujours déceler et mettre en évidence.

Enfin, il convient de souligner que les limites de la pensée de Tocqueville n'empêchent pas l'interprète contemporain de s'approprier des idées auxquelles il peut voir une portée que refusait de leur attribuer leur auteur. Ainsi, la suggestion tocquevillienne d'un lien entre système fédératif, accroissement de la participation politique, sens de l'interdépendance entre individus, sens de la communauté et réduction de l'atomisation peut être interprétée comme une invitation à la théorisation et à la vérification empirique des liens entre arrangements fédéraux, accroissement des interactions (politiques, sociales et culturelles), sens de l'interdépendance entre communautés culturelles, pluralisation identitaire et diminution de la fragmentation. C'est là un travail qui reste à faire.